

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ D'ARGENTEUIL MRC DES PAYS-D'EN-HAUT**

#### **PROCÈS-VERBAL**

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de Morin-Heights tenue à la salle du conseil, 567, chemin du Village, le mercredi, 10 février 2016, à laquelle sont présents:

Monsieur le conseiller Claude P. Lemire  
Madame la conseillère Mona Wood  
Monsieur le conseiller Jean Dutil  
Madame la conseillère Leigh MacLeod  
Monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais

formant quorum sous la présidence du maire Timothy Watchorn.

Monsieur le conseiller Peter MacLaurin est absent.

Le Directeur général, Yves Desmarais, est présent.

À 19h30, Monsieur le maire constate le quorum et le Conseil délibère sur les dossiers suivants.

#### **27.02.16 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Il est proposé par madame la conseillère Mona Wood  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté par le Directeur général.

#### **ORDRE DU JOUR**

- 1 Ouverture de la séance du Conseil
- 2 Adoption de l'ordre de jour
- 3 **ADMINISTRATION**
- 3 1 1 Approbation des procès-verbaux
- 3 2 **Finances**
- 3 2 1 Bordereau de dépenses
- 3 2 2 État des activités financières au 31 janvier 2016
- 3 3 **Correspondance**
- 3 4 **Personnel**
- 3 4 1
- 3 5 **Résolution**
- 3 5 1 Barrage routier pour la guignolée GMPDH 2016
- 3 5 2 Appui financier – École secondaire Augustin-Norbert-Morin
- 3 5 3 Appui à la municipalité de Piedmont
- 3 6 **Règlement**
- 3 6 1
- 4 **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 4 1 1 Rapport mensuel du Directeur
- 4 1 2 Rapport d'activité de la Sûreté du Québec
- 4 2 **Personnel**
- 4 2 1
- 4 3 **Résolution**
- 4 3 1
- 4 4 **Réglementation**
- 4 4 1
- 5 **TRAVAUX PUBLICS**
- 5 1 Rapport mensuel du Directeur
- 5 2 **Personnel**
- 5 2 1
- 5 3 **Résolution**
- 5 3 1

## **Municipalité de Morin-Heights**

- 5 4 **Réglementation**
- 5 4 1
- 6 URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
- 6 1 Rapport mensuel du Directeur
- 6 1 2
- 6 2 **Personnel**
- 6 2 1 Offre d'emploi - adjointe à l'urbanisme et travaux publics
- 6 2 2 Réorganisation - « Responsable de division : Permis et inspection »
- 6 2 3 Réorganisation - « Inspecteur, urbanisme et environnement »
- 6 3 **Résolution**
- 6 3 1 Demande de certificat d'autorisation – projet résidentiel Allen Falls
- 6 4 **Réglementation**
- 6 4 1 Avis de motion – Règlement 536-2016 – concordance qui modifie le règlement de zonage 416
- 6 4 2 Adoption du projet de règlement 536-2016 – concordance qui modifie le règlement de zonage 416
- 7 LOISIRS, RÉSEAU PLEIN AIR ET SERVICES À LA COMMUNAUTÉ**
- 7 1 1 Rapport mensuel de la Directrice  
Rapport du Directeur du réseau plein air
- 7 1 2
- 7 2 **Personnel**
- 7 2 1
- 7 3 **Résolution**
- 7 3 1 Félicitations Loppet – édition 2016
- 7 3 2 Protection des espaces verts et du réseau du Club Viking
- 8 AFFAIRES NOUVELLES**
- 9 PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 10 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

### **28.02.16 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

---

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 janvier 2016 a été remis aux membres du conseil par le biais du fichier électronique de l'assemblée.

Il est proposé par madame la conseillère Mona Wood  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 janvier 2016.

### **29.02.16 BORDEREAU DE DÉPENSES**

---

La liste de comptes à payer et des comptes payés du mois de janvier 2016 ainsi que la liste des comptes à payer du 31 décembre 2015 ont été remises aux membres du conseil par le biais de leur fichier d'assemblée électronique ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, Règlement 351.

Monsieur le conseiller Claude P. Lemire a étudié les listes et répondu aux questions des membres du conseil.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil approuve les comptes tels que détaillés dans les listes déposées.

#### **Bordereau des dépenses du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2016**

Comptes à payer	330 264,36 \$
Comptes payés d'avance	253 726,20 \$
Total des achats fournisseurs	593 990,56 \$
Paiements directs bancaires	10 075,21 \$
Sous total - Achats et paiements directs	594 065,77 \$
Salaires nets	198 058,90 \$
<b>Total des dépenses de janvier 2016</b>	<b>792 124,67 \$</b>

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **Bordereau des dépenses au 31 décembre 2015**

Comptes à payer	34 245,12 \$
Comptes payés d'avance	40 584,70 \$
Total des achats fournisseurs	74 829,82 \$
Paiements directs bancaires	
Sous total - Achats et paiements directs	74 829,82 \$
Salaires nets	
<b>Total des dépenses de janvier 2016</b>	<b>74 829,82 \$</b>

Monsieur le maire et le Directeur général sont autorisés à faire les paiements.

*Monsieur le maire Timothy Watchorn a dénoncé son lien d'emploi l'entreprise 9129-6558 Québec Inc. – connue sous l'appellation David Riddell Excavation / Transport et s'est retiré du lieu des délibérations et n'a pris aucunement part aux discussions sur le dossier concernant l'entreprise.*

### **30.02.16 ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES AU 31 JANVIER 2016**

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, l'état des activités financières au 31 janvier 2016.

### **BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

---

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance pour le mois de janvier 2016. Le Conseil avant pris connaissance des lettres reçues lors du comité plénier, le Directeur général donnera suite à la correspondance.

#### **Correspondance reçue**

Vente pour taxes 2016 – échéancier  
Arts Morin-Heights : demande de locaux  
RIDR – résultats municipaux  
MSSI : démolition du pont Raymond  
Diocèse Saint-Jérôme : invitation – souper-bénéfice  
Maison des jeunes de Sainte-Adèle : remerciements  
MMQ : ristourne  
MRC des Pays-d'en-Haut : règlement 310-2015  
MMQ : formations MMQ 2016  
Société de généalogie : demande d'information  
COOP SORE : demande de locaux  
AN Morin : sollicitation bourses 2016  
Ville de Saint-Sauveur : slalom du maire 2016  
Théâtre Morin-Heights : demande de locaux  
Cercle des fermières de Saint-Sauveur : demande d'aide financière  
Municipalité de Piedmont : invitation  
Min. de la sécurité publique : modifications au programme d'entretien de véhicules  
Guignolée des Pays-d'en-Haut : demande de locaux  
RIDR : plan de gestion

#### **Correspondance reçue**

Marché fermier : demande de locaux  
Chambre de commerce : lettre d'appui  
MAMOT : déclarations des élus

## ***Municipalité de Morin-Heights***

### **31.02.16 BARRAGE ROUTIER POUR LA GUIGNOLÉE GMPDH 2016**

---

Considérant que le Conseil a reçu une demande du Garde-manger des Pays-d'en-Haut relative à l'organisation de la guignolée annuelle qui se tiendra le samedi, 10 décembre prochain;

Considérant qu'il est de la responsabilité du Garde-manger des Pays-d'en-Haut d'obtenir les autorisations du Ministère des transports et de la Sécurité du Québec;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil  
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que le conseil appui la demande de l'organisation au Ministère des Transport pour la tenue d'un barrage le 10 décembre prochain à l'angle du chemin du Village et la route 364.

Que ce Conseil avise le Garde-manger des Pays-d'en-Haut qu'il est de son ressort de réunir des bénévoles et le personnel nécessaire pour cette activité.

### **32.02.16 APPUI FINANCIER – ÉCOLE SECONDAIRE AUGUSTIN -NORBERT-MORIN**

---

Considérant que la réussite scolaire est au cœur des préoccupations de la Municipalité;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil octroie deux bourses d'étude au montant de 150 \$ chacune aux élèves de l'École secondaire Auguste Norbert Morin.

Que ces bourses doivent être remises aux récipients par les représentants de la municipalité lors de la soirée du Gala Méritas, le 2 juin prochain.

### **33.02.16 APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE PIEDMONT**

---

Considérant que le ministère des transports a manifesté son intention de démolir le viaduc à la hauteur de la sortie 58 de l'autoroute des Laurentides;

Considérant que la municipalité est d'avis que la démolition de ce lien routier aurait des conséquences importantes sur la circulation compte tenu de l'achalandage grandissant à la sortie 60 qui est le lien vers Morin-Heights;

Il est unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil de Morin-Heights appuie la municipalité de Piedmont dans ses démarches visant à assurer la reconstruction du viaduc à la sortie 58 de l'autoroute des Laurentides, le pont Raymond, dans le cadre du programme de l'infrastructure par le ministère des transports.

## ***Municipalité de Morin-Heights***

### **34.02.16 RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR**

---

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception du rapport mensuel pour le mois de janvier 2016 du Directeur du service de sécurité incendie et de la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, Règlement 351.

### **35.02.16 RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

---

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception, le rapport d'activités de la Sûreté du Québec du mois de janvier 2016.

### **36.02.16 RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

---

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception des rapports mensuels pour le mois de janvier, la liste de gestion des appels journaliers ainsi que de la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

### **37.02.16 RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR DU SERVICE DE L'URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception du rapport du mois de janvier 2016 du Directeur du Service d'urbanisme, environnement et mise en valeur du territoire.

### **38.02.16 OFFRE D'EMPLOI – ADJOINTE À L'URBANISME ET TRAVAUX PUBLICS**

---

Considérant que le poste d'adjoint(e) au service de l'urbanisme et des travaux publics est actuellement vacant;

Considérant qu'il s'agit d'un poste syndiqué ;

Considérant que les crédits sont prévus au budget courant;

Considérant qu'il y a lieu d'embaucher avant la période de pointe;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil autorise le Directeur général à procéder au processus d'embauche au poste d'adjoint(e) au service de l'urbanisme et des travaux publics.

## ***Municipalité de Morin-Heights***

### **39.02.16 RÉORGANISATION – « RESPONSABLE DE DIVISION : PERMIS ET INSPECTION »**

---

Considérant que le départ à la retraite du Directeur du service de l'environnement commande une réorganisation du service de l'urbanisme et de l'environnement;

Considérant que le Conseil, par sa résolution 221.10.15, a intégré les activités du service de l'environnement au service de l'urbanisme et de la mise en valeur du territoire sous la direction de M. Éric l'Heureux;

Considérant que le dossier a été étudié lors de la préparation du budget 2016 et que les crédits sont prévus en conséquence;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais  
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil crée le poste de « Responsable de division : permis et inspection » selon la description de tâche joint à la présente pour en faire partie intégrante.

Que ce poste soit intégré à la Politique de rémunération du personnel cadre et des professionnels non syndiqués à la classe 3.

Que ce poste soit régi par la Politique à l'égard des conditions de travail des cadres et professionnels non syndiqués.

Que le Directeur général soit autorisé à procéder au processus afin de combler le poste.

Que l'échelon du poste soit établi au moment de l'embauche.

### **40.02.16 RÉORGANISATION – « INSPECTEUR, URBANISME ET ENVIRONNEMENT »**

---

Considérant que le départ à la retraite du Directeur du service de l'environnement commande une réorganisation du service de l'urbanisme et de l'environnement;

Considérant que le Conseil par sa résolution 221.10.15 a intégré les activités du service de l'environnement au service de l'urbanisme et de la mise en valeur du territoire sous la direction de M. Éric l'Heureux;

Considérant que le dossier a été étudié lors de la préparation du budget 2016 et que les crédits sont prévus en conséquence;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil  
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil crée le poste de - « INSPECTEUR URBANISME ET ENVIRONNEMENT » selon la description de tâche joint à la présente pour en faire partie intégrante.

Que le poste d'inspecteur en urbanisme soit aboli dès l'entrée en fonction du candidat retenu.

Que ce poste soit intégré à la Politique de rémunération du personnel cadre et des professionnels non syndiqués à la classe 1.

## **Municipalité de Morin-Heights**

Que ce poste soit régi par la Politique à l'égard des conditions de travail des cadres et professionnels non syndiqués.

Que l'échelon du poste soit établi au moment de l'embauche.

### **41.02.16 DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION – PROJET RÉSIDENTEL ALLEN FALLS**

---

Considérant que le promoteur Invesco Habitation est présentement en démarche auprès de la municipalité dans le cadre de l'approbation d'un nouveau projet résidentiel, dont l'ouverture d'une nouvelle voie de circulation de plus d'un kilomètre;

Considérant que ce nouveau projet sera présenté au Comité consultatif d'urbanisme pour recommandations et par la suite au Conseil pour approbation;

Considérant, que la Loi sur la qualité de l'environnement exige pour la réalisation des travaux d'infrastructure, l'émission préalable d'un certificat d'autorisation par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

Considérant que la firme d'ingénierie Équipe Laurence, experts-conseil, a procédé à l'élaboration des plans et devis, incluant la gestion des eaux de ruissellement provenant de ces nouvelles infrastructures;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que la Municipalité ne s'objecte pas à la délivrance du certificat d'autorisation à être émis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Que la Municipalité s'engage à prendre possession des infrastructures lorsque les travaux seront terminés, conditionnellement à ce qu'ils rencontreront les critères de la politique de construction des infrastructures et de municipalisation.

Que la Municipalité s'engage à suivre le programme d'exploitation et d'entretien des fossés et des ouvrages de gestion des eaux pluviales proposé par la firme d'ingénierie et détaillé au rapport de l'ingénieur transmis avec la demande d'autorisation au MDDELCC et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien.

### **A.M. 01.02.16 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 536-2016 – CONCORDANCE QUI MODIFIE LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 416**

---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Claude P. Lemire que le règlement 536-2016 – concordance qui modifie le règlement de zonage 416 sera présenté lors d'une prochaine session.

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **42.02.16 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 536-2016 – CONCORDANCE QUI MODIFIE LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 416**

---

Les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement 48 heures avant l'assemblée du conseil et avoir lu le document, le Directeur général est dispensée d'en faire la lecture et ce dernier en donne les grandes lignes.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le projet de règlement 536-2016 soit adopté comme suit:

#### **PROJET RÈGLEMENT 536-2016 CONCORDANCE QUI MODIFIE LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 416**

Attendu que la MRC des Pays-d'en-Haut a adopté le règlement 310-2015 le 25 novembre 2015, entré en vigueur le 19 janvier 2016, qui modifie le Schéma d'aménagement et de Développement de manière à permettre une dérogation en zone de grand courant (20 ans) de la plaine inondable de la rivière à Simon afin d'autoriser un projet de sentier et de passerelle dans la municipalité de Morin-Heights;

Attendu qu'en vertu de l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme L.R.Q.,c A-19.1 , la Municipalité doit adopter un règlement de concordance qui modifie le règlement de zonage 416 afin de se conformer aux modifications du Schéma d'aménagement et de Développement de la MRC des Pays-d'en-Haut dans un délai de six mois de la date d'entrée en vigueur;

Attendu que ce règlement n'est pas soumis à l'approbation référendaire;

Attendu qu'un avis de motion a été déposé à la séance ordinaire du 10 février 2016 par monsieur le conseiller Claude P. Lemire avec dispense de lecture;

Attendu que le projet de règlement a été adopté à la séance du 10 février 2016;

Attendu qu'une assemblée de consultation sera tenue le 9 mars 2016;

#### **EN CONSÉQUENCE, QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT CE QUI SUIT:**

##### **Article 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

##### **Article 2**

L'article 134.3 du règlement 416 est modifié de manière à ajouter un deuxième paragraphe tel que libellé comme suit:

Les constructions, ouvrages et travaux suivants ont faits l'objet d'une dérogation au Schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Pays-d'en-Haut conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q.,c. A-19.1), à savoir;

1. Dérogation 2015-01: Projet de sentier et de passerelle dans la zone de grand courant (20 ans) de la plaine inondable de la rivière à



## **Municipalité de Morin-Heights**

Simon sur une partie du lot 3 957 138 du Cadastre du Québec. Le projet de décrit comme suit :

L'aménagement d'un sentier multi fonctionnel non motorisé comportant une passerelle traversant la rivière à Simon afin de rejoindre le parc linéaire du Corridor aérobique. Les travaux autorisés sont :

À partir de l'intersection du chemin du Village et de la route 364, un sentier de trois (3) mètres de largeur sur une distance de quatre-vingt-dix (90) mètres dans l'emprise de la route 364. Pour ce faire, un remblai estimé à 65 mètres cube est requis et la pente variant entre 11% et 38% sera consolidée par un mur de pierres dont un segment de 50 mètres est situé dans la zone de grand courant (20 ans).

Ce sentier mènera à une passerelle de deux mètres quarante (2,4) de largeur et de cinquante (50) mètres de longueur qui enjambera la rivière à Simon.

Cette construction de bois et d'acier sera supportée par des pieux vissés ou des piliers de béton ou une combinaison des deux. Dans tous les cas, certains pieux ou piliers seront situés dans la zone de grand courant (20 ans).

### **Article 2**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

\_\_\_\_\_  
Tim Watchorn  
Maire

\_\_\_\_\_  
Yves Desmarais  
Directeur général /  
Secrétaire-trésorier

### **43.02.16 RAPPORTS MENSUELS DU SERVICE DES LOISIRS ET DU RÉSEAU PLEIN AIR ET SERVICES À LA COMMUNAUTÉ**

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception du rapport du mois de janvier 2016 du service des loisirs et de la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception du rapport préparé par le Directeur du réseau plein-air.

### **44.02.16 FÉLICITATIONS LOPPET – ÉDITION 2016**

---

Considérant que la 44<sup>ième</sup> édition du Loppet a accueilli 342 skieurs;

Il est unanimement résolu que ce Conseil félicite les organisateurs, les bénévoles et le Club Viking pour le succès du Loppet, édition 2016.

Une mention spéciale est faite pour souligner le travail de messieurs Jonathan Savard, James Jackson, madame Karyne Bergeron et monsieur Francis Pilon.

---

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **45.02.16 PROTECTION DES ESPACES VERTS ET DU RÉSEAU DU CLUB VIKING**

---

Considérant qu'une très grande partie du réseau de ski de fond du Club Viking est située sur la propriété de monsieur Huntington Sheldon sur les lots numéros 3 206 696, 3 206 850 et 3 206 699 du cadastre du Québec;

Considérant que des discussions ont débuté visant à protéger les 315 acres d'espaces verts et ainsi qu'assurer la pérennité du réseau de ski de fond du club;

Considérant que la municipalité appuie sans réserve ce projet puisqu'il s'inscrit dans ses objectifs de protection de sentiers et des espaces verts;

Considérant que la municipalité a conclu, à quelques reprises, des ententes de cession de terrain avec des propriétaires pour protéger des zones sensibles et offrir aux citoyens des réseaux de plein air non motorisées;

Il est unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce conseil informe monsieur Sheldon ainsi que le Directeur du Club Viking que la municipalité est à leur disposition afin de trouver une solution à long terme afin de combler cet objectif.

Que la municipalité accepterait, le cas échéant, la cession de l'immeuble avec des conditions restreignant l'usage de la propriété.

Que la municipalité peut émettre un reçu de don pour la valeur de l'immeuble.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Le Conseil répond aux questions du public.

### **46.02.16 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire que cette session soit levée à 20h25.

*J'ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues à ce procès-verbal*

---

Timothy Watchorn  
Maire

---

Yves Desmarais  
Directeur général

Huit personnes ont assisté à l'assemblée.